



UN PLAN FILIÈRE
POUR LA TABACULTURE FRANÇAISE

(15 Décembre 2017)





Un plan filière pour la Tabaculture française

La filière tabacole française, filière agricole à part entière, se trouve confrontée aux mêmes problématiques que ses consœurs d'autres productions et s'avère tout à fait prête à relever le défi lancé par le gouvernement, dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation.

Elle regroupe environ 800 exploitations familiales de polyculture, réparties sur une cinquantaine de départements et emploie environ 6 000 travailleurs ETP pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 30 Millions d'Euros.

Production à base de main d'œuvre (4 à 500 heures de travail/ha), la tabaculture était historiquement confrontée à une forte concurrence de pays tiers à faible coûts de production, compte -tenu de leur contexte socio – économique (Brésil, Inde, Malawi, Indonésie, Zimbabwe, Tanzanie...) et à un cadre règlementaire très contraignant (régulation des produits finis, disparition des soutiens de la PAC...), accompagné d'une image très négative.

Cette situation a conduit les tabaculteurs français, tous regroupés au sein d'une structure unique France Tabac, assurant dans l'esprit d'une interprofession, les fonctions de production et première transformation à travers l'usine de Sarlat, à de profondes remises en cause, tout à fait dans l'esprit de ces plans de filière.

Ils jouent également un rôle moteur dans la structuration d'une production européenne (11 pays producteurs, 75 000 exploitations 200 000 tonnes de production) dont ils assurent le secrétariat et qui a mis en place la première interprofession européenne agricole, toutes productions confondues.

Forte structuration, recherche de marchés alternatifs permettant de se démarquer de la concurrence internationale, orientation vers des produits répondant aux attentes sociétales et du consommateur, investissements dans la recherche et l'expérimentation, poursuite de l'encadrement technique, remise en cause des méthodes de production pour redynamiser la culture, en renforcer l'attractivité pour les agriculteurs et répondre aux objectifs environnementaux ont constitué, ces dernières années, des axes majeurs d'amélioration pour la filière, malgré des moyens économiques réduits et les efforts actuels sont loin de se relâcher pour en assurer la durabilité.

Dans ce cadre, nous revendiquons pleinement notre place dans cet effort général demandé à l'ensemble de l'agriculture française.

Rémy LOSSER

Président

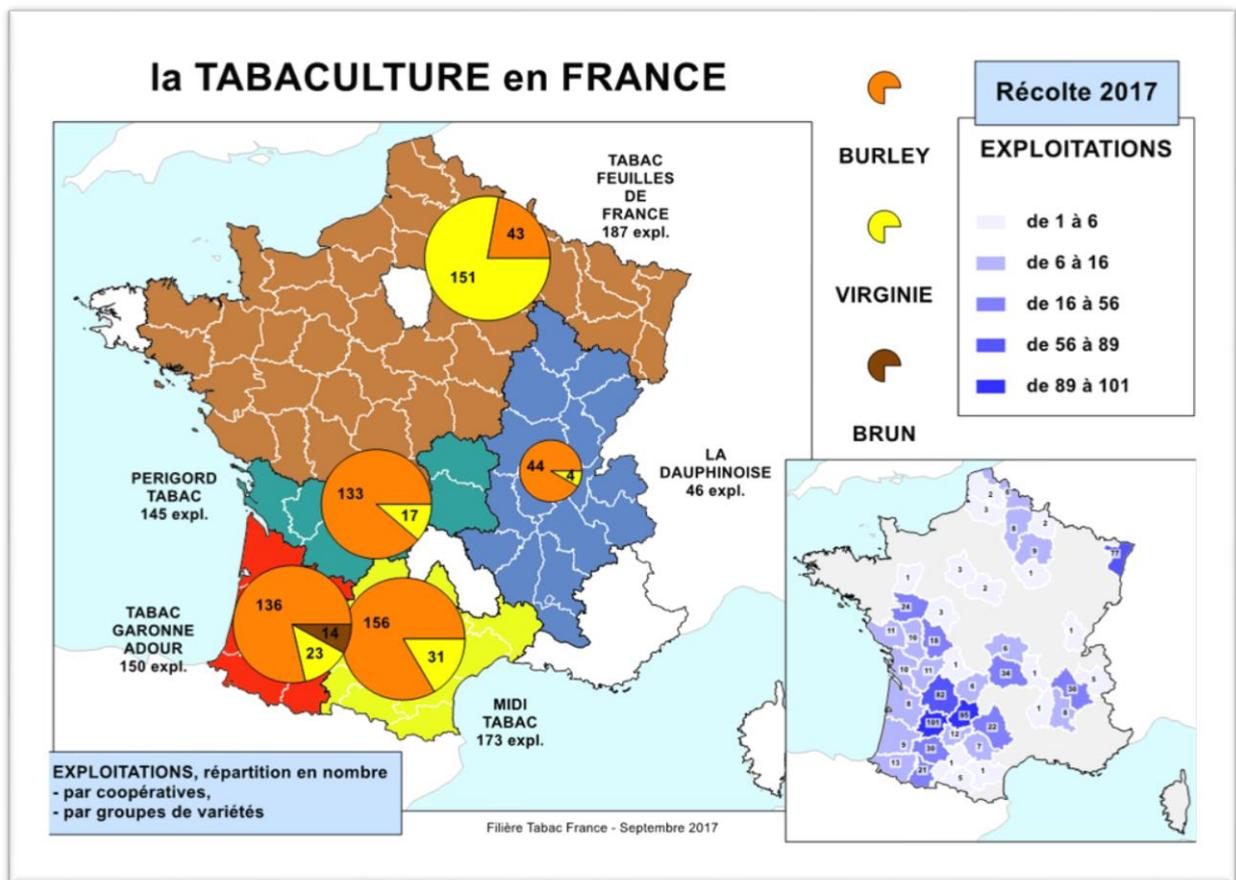




La Filière Tabacole Française en 2017

Ce sont :

- 700 exploitations familiales réparties sur 45 départements,
- 6 000 emplois sur ces exploitations
- Un chiffre d'affaires de 30 Millions d'Euros



Mais aussi :

- 20 conseillers spécifiques pour encadrer la culture sous les angles technique et économique
- 30 emplois administratifs au siège de France Tabac, dans les coopératives et différentes structures régionales et nationales
- 55 emplois dans l'usine de première transformation des tabacs de Sarlat, en Dordogne, dont 36 permanents
- Un réseau d'expérimentation intégré à ARVALIS, avec des chefs de projet entièrement dédiés au tabac.
- Une station de sélection variétale et production de graines (Bergerac Seed and Breeding)
- Un régime d'assurance spécifique pour pallier les risques climatiques et sanitaires en champ.





Synthèse sur la Problématique générale de la transformation de la filière

Le positionnement marché des productions françaises

Diagnostic :

Le coût de la main d'œuvre, dans les pays industrialisés comme la France, conjugué à la disparition des aides de la PAC, a conduit à une perte de compétitivité indéniable de la production française et de son attractivité pour les agriculteurs. Le résultat en est une lente mais régulière érosion du potentiel de production, de l'ordre de 5% par an, préjudiciable au financement de nos structures et à la pérennité de l'usine de transformation de Sarlat, voire susceptible de mener à la perte de certains marchés, faute de matière première suffisante.

Cette situation, conjuguée à des prix désormais parmi les plus hauts d'Europe, voire du monde, nous ferme progressivement les portes du marché des cigarettes traditionnelles, auprès des « majors » du secteur, au moins pour la variété Virginie, qui constitue le marché le plus concurrentiel.

Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable d'intensifier le positionnement haut de gamme sur des marchés de niche (bio, tabacs PPID faibles en résidus, shisha, tabacs typés région...) en plein développement et pour lesquels les grands pays exportateurs ne constituent pas une alternative sérieuse.

Dans ce cadre, en effet, nos relatives faiblesses : volumes réduits de production, petits terroirs, coûts de production, climat non tropical...) sont plus que relativisées face à un savoir-faire supérieur du fait d'agriculteurs formés et bien encadrés au sein d'une filière qui propose des services tels que la première transformation, les services techniques ou la recherche expérimentation, notamment dans le cadre de la sélection variétale.

Pour la variété Burley, les tabacs français sont les seuls au monde à concurrencer les tabacs US, en termes de goût et de qualités organoleptiques et n'ont aucun équivalent en Europe, voire dans le reste du monde.

Ces caractéristiques sont, avant tout, liées aux terroirs et au savoir-faire des agriculteurs sur les petites exploitations de polyculture-élevage du sud-ouest de la France. Malheureusement, l'évolution sociologique de l'agriculture vers l'agrandissement des exploitations, faute de renouvellement des populations, conduit à une perte du potentiel de production dans ces zones.

Une ambition claire pour la filière :

- ***Faire passer la part de marchés de niche à forte valeur ajoutée à 80% en production Virginie à un horizon 3 ans.***
- ***Maintenir un potentiel de production suffisant en Burley pour fidéliser des clients stables attirés par les spécificités de notre production mais attentifs à son potentiel en volume.***



Les engagements des acteurs :

- ***Poursuivre et intensifier l'amélioration technique pour augmenter la part de tabacs Virginie éligibles à ces marchés de niche, en renforçant l'accompagnement des agriculteurs et leur formation, la sélection variétale via notre centre de Bergerac (BSB) et relançant les investissements sur des matériels de séchage adaptés à la triple performance Qualité/environnement/Santé.***
- ***Faciliter la création de pôles de production Burley permettant une rationalisation de l'utilisation d'équipements réduisant pénibilité et charges pour maintenir une attractivité à cette production, à travers une mécanisation raisonnée de certains postes (effeuillage...)***

La prise en compte des attentes sociétales

Diagnostic :

Pour ce qui est de l'environnement, le tabac est une plante rustique nécessitant peu d'intrants et de traitements phytosanitaires. Produite sur de petites surfaces, mais avec une forte valeur ajoutée, ses besoins en eau sont réduits en prenant en compte ces deux critères. Le développement des marchés bio et PPID, allié à un fort travail sur la résistance aux maladies, via la sélection variétale, a permis des gains non négligeables sur ces postes intrants et traitements.

Une étape supplémentaire doit être franchie, en Virginie, le séchage en fours utilisant des énergies fossiles (gaz, fuel...) devenant de plus en plus difficiles à justifier socialement. La taille réduite des exploitations tabacoles a, dans ce domaine, constitué un obstacle indéniable au développement de la biomasse, plus adapté aux grosses unités collectives de certains de nos voisins (Espagne, Grèce...) mais le travail se poursuit avec de nouvelles pistes plus adaptées aux petites unités.

Le thème de la Santé des consommateurs, au-delà des querelles idéologiques sur les produits finis, constitue bien évidemment un axe majeur de travail pour la filière. Quoique déjà idéalement placés dans le concert européen et mondial, les tabacs français doivent encore progresser, au niveau organoleptique, pour baisser les taux d'alcaloïdes et nitrosamines à la base des goudrons : outre les variétés et le choix des intrants, l'accent doit être mis sur le séchage, via l'utilisation d'échangeurs dans les fours.

Aller vers des produits toujours plus neutres et riches en sucres plutôt qu'en alcaloïdes ouvre également des marchés prometteurs comme la shisha.

Enfin, un des enjeux de demain est constitué par les produits sans fumée dans lequel le tabac est chauffé au lieu d'être consommé, ce qui élimine toutes les pathologies respiratoires. De nouveaux produits à base de tabac – contrairement aux « vapoteuses » qui utilisent des extraits de nicotine – font leur apparition sur le marché. Il est important pour les tabacs français qui bénéficient d'atouts en la matière, avec des rapports sucre/alcaloïdes très équilibrés, de se positionner rapidement sur ces marchés prometteurs.



Une ambition claire pour la filière :

- **Arriver, en Virginie, à un horizon 5 ans, à 80% de fouds à échangeurs ou biomasse.**
- **Réduire, à un horizon 5 ans, le niveau d'intrants et produits phytosanitaires à un seuil de type PPID (Production intégrée et Durable) appelé à devenir la norme pour l'ensemble du Virginie français.**
- **Devenir une source d'approvisionnement majeur pour les produits du tabac sans fumée et, plus généralement, contribuer activement au développement de produits répondant aux attentes sociétales.**

Les engagements des acteurs :

- **Lancer, avec l'appui des Pouvoirs Publics et des industriels du secteur, une campagne d'investissements structurants au niveau individuel et collectif, pour les nouvelles énergies de séchage.**
- **Poursuivre l'accélération – entreprise depuis la reprise en main par la filière- de la sélection variétale sur les critères santé et environnementaux en intensifiant les collaborations initiées avec les organismes publics et, surtout, au niveau international, y compris avec l'industrie manufacturière, via leurs organismes propres de recherche et leurs travaux sur le tabac sans fumée.**
- **Engager le dialogue avec les représentants de la Société Civile sur les avancées sanitaires possibles sur le produit.**

Structuration de l'amont et des relations contractuelles, gouvernance

Diagnostic :

La suppression du cadre réglementaire de l'OCM tabac a laissé tout un pan vide en matière d'encadrement des politiques contractuelles, enregistrement des producteurs et transformateurs qui n'a pas été sans conséquences sur l'organisation des marchés, favorisant même la fraude et les ventes de tabac illicites dans certains pays de l'Union Européenne.

La France est restée à l'écart de ces soubresauts, du fait d'une structuration historique héritée initialement du monopole et perpétuée par la filière qui y a vu un de ses atouts majeurs pour continuer à exister sur la scène internationale, malgré sa taille réduite.

La forte structuration amont, avec quasiment 100% de la production, via nos coopératives, associée au statut de premier transformateur avec l'usine de Sarlat, constitue la meilleure garantie de pérennité et d'écoulement de la production, dans des conditions de sécurité pour les agriculteurs.

Même si l'interprofession nationale (ANITTA) a été -formellement- mise en sommeil pour redondance en vertu de la présence des mêmes interlocuteurs des deux côtés de la barrière, nous sommes opérationnellement dans un mode de fonctionnement de type interprofessionnel.



D'ailleurs, dans un cadre européen plus chahuté, la France, qui assure le secrétariat de l'association européenne UNITAB, a joué un rôle moteur dans la mise en place de la première interprofession européenne agricole, toutes productions confondues, née, il y a quelques mois et baptisée ELTI (European Leaf Tobacco Interbranch), selon la réglementation communautaire (EU) 2016/232 du 15 décembre 2015. Son objectif étant une moralisation du marché, via un cadre initié de manière volontaire par la filière elle-même, pour pallier les insuffisances réglementaires.

Néanmoins, si la structuration amont de la filière française reste exemplaire, permettant d'offrir de nombreux services aux planteurs et, surtout, une bonne vision du marché, il n'en reste pas moins que, la production diminuant, la filière, faute de moyens, doit poursuivre ses restructurations pour rester compétitive, en réduisant ses coûts et optimisant son fonctionnement.

L'usine de transformation n'est pas restée à l'écart de ses restructurations, avec différents plans sociaux (PSE) liés à la baisse des volumes et destinés à lui redonner des coûts de transformation en phase avec les acteurs majeurs du marché européen. Reste, en parallèle à chercher des volumes supplémentaires à transformer, voire à chercher de la valeur ajoutée supplémentaire.

Une ambition claire pour la filière :

- ***Améliorer la rentabilité via des restructurations permettant de diminuer les coûts de fonctionnement des structures.***
- ***Redonner sa place à l'usine de transformation de Sarlat, dans un environnement européen perturbé du fait de la baisse de la production, risquant de ne laisser sur le marché que quelques gros opérateurs multinationaux peu concernés par le maintien d'une production européenne. Cela passe par une augmentation des volumes traités, avec des tabacs étrangers, en sus des tabacs français, mais aussi aller plus loin dans le processus, au-delà de la première transformation, en réalisant des pré-mélanges pour certains manufacturiers.***

Les engagements des acteurs :

- ***Poursuivre le rythme des fusions de coopératives pour optimiser leur fonctionnement et le service aux agriculteurs, sans perdre de maillage terrain : objectif 3 ans à deux coopératives.***
- ***Passage de l'usine de transformation du statut coopératif limitant (plafond de 20% avec associés non coopérateurs) à un statut de SAS à un horizon 3 mois pour traiter des tabacs étrangers « à façon », sources de volumes, afin d'améliorer sa compétitivité.
Objectif : 9 000 tonnes de tabac français et européen transformés en 2019.***
- ***A un horizon 2021, réaliser des investissements supplémentaires afin de proposer des « blends » prêts à l'emploi, en partenariat avec des manufacturiers (investissement : environ 2 M€).***



Le positionnement marché des productions françaises

Perspectives en termes de marché intérieur, européen, et d'export :

Le marché français, en cigarettes conventionnelles auprès des grands manufacturiers est devenu inexistant avec la fermeture de la dernière usine d'IMPERIAL (ex-Seita), à Riom. Les débouchés nationaux concernent donc des marchés de niche, toutes variétés (Virginie, Burley et Brun) pour des produits à image régionale (tabacs à rouler du Sud-Ouest) ou haut de gamme, sur de très petits volumes (Cigare de Navarre...).

Une part importante du marché européen est constituée par les grands manufacturiers sur le marché à cigarettes mais les meilleures perspectives de développement se situent au plan mondial, avec les tabacs PPID (faibles en résidus) et « bio », notamment pour les USA et le Japon, même si le bio subit un coup d'arrêt du fait du double rachat de la firme SANTA FE par le groupe REYNOLDS puis par BAT (British American Tobacco) peu intéressé par les « marchés de niches ». Autre raison de s'inquiéter par rapport à ce marché : les menaces réglementaires, l'organisme de régulation américain (FDA) semblant décidé à emboîter le pas aux règlements communautaires sur les produits finis (TPD), interdisant toutes les appellations du type « léger », « bio », etc., risquant d'inciter le consommateur à continuer à fumer un tabac... moins nocif.

La grande inconnue en termes de marché international concerne les nouveaux produits sans fumée type IQOS qui se sont développés très rapidement sur certains marchés (15% du marché du Japon en moins d'un an) mais dont l'avenir chez nous dépendra de l'attitude des consommateurs mais aussi et surtout de la position réglementaire des Pouvoirs Publics. En cas de succès, l'impact peut être très intéressant pour nos tabacs.

Des possibilités existent aussi à l'international sur les tabacs à sucer (Snuss)

Mais LE marché d'avenir pour les tabacs Virginie français est constitué par le Moyen Orient (Dubai, Émirats, Égypte, Jordanie...) avec la shisha, au développement exponentiel et très friande de tabacs français, du fait de leurs qualités organoleptiques particulières.

Positionnement de l'offre actuelle et future des produits issus de la filière française :

La tabaculture française bénéficie d'une image très flatteuse sur les différents marchés et sa principale problématique est de répondre à une demande en perpétuelle augmentation, malgré les réglementations sur les produits finis, avec une production qui stagne, voire régresse.

Sur le marché des cigarettes traditionnelles, avec les grands manufacturiers, les perspectives pour le Burley sont excellentes, avec les trois grands manufacturiers JTI, IMPERIAL (revenu sur sa décision de



quitter le marché) et maintenant PHILIP MORRIS intéressé. Le tableau est plus contrasté sur la variété Virginie pour ce type de débouché. Hormis pour les tabacs à faibles résidus (PPID) sur lesquels JTI et Santa Fe souhaiteraient des augmentations de volumes, nos tabacs sont trop chers sur le marché très concurrentiel des Virginie conventionnels destinés à la cigarette.

Par contre, le débouché Shisha est idéal pour ces tabacs, du fait de leur richesse en sucre et ils sont en tête de la demande de cette industrie, sans véritable concurrence, hormis l'Allemagne et la Pologne. Ce marché en pleine croissance constitue donc une opportunité exceptionnelle à l'avenir, à condition d'augmenter la proportion de tabacs virginie adaptée à ces besoins (tabacs jaunes, riches en sucres, à faible taux d'alcaloïdes)

Pour les tabacs français Virginie, plus chargés en alcaloïdes, les débouchés PPID et cigarettes sans fumée, si elles se développent en Europe comme sur d'autres continents, constituent des opportunités.

En résumé, la filière française bénéficie d'un excellent positionnement sur les marchés actuels et à venir, sa problématique étant de répondre à la demande en termes de volumes et de proportion de tabacs haut de gamme pour avoir la valorisation attendue par les planteurs français.

Croissance des marchés porteurs à court et moyen terme :

Le marché de la Shisha est actuellement le plus prometteur, à court et moyen terme, sachant qu'outre le Moyen Orient toujours plus demandeur, sa consommation s'étend auprès des jeunes, notamment, en Europe comme aux États Unis et que très peu de pays sont capables de répondre à ses contraintes de tabacs pauvres en alcaloïdes et très riches en sucres. La France a un atout majeur à jouer, en développant sa notoriété et son exclusivité, via des appellations protégées.

Les tabacs faibles en résidus (PPID) sont également appelés à un fort développement à l'avenir, du fait des contraintes réglementaires de plus en plus drastiques sur les produits finis et en termes d'environnement, du point de vue agricole. Ils pourraient même à terme devenir la règle et l'avance prise en France, avec une population de producteurs formés et encadrés et une traçabilité exemplaire, pourrait être déterminante, nos collègues européens -sans parler des pays tiers gros exportateurs- ayant souvent du mal à répondre à ces cahiers des charges.

Le marché de Burley haut de gamme est très peu compétitif, nos tabacs n'ayant d'équivalents qu'aux États Unis, les tentatives de l'industrie de le développer dans des pays comme le Guatemala s'étant avérées peu concluantes. Même si les grands manufacturiers, clients de ces tabacs, cherchent à réduire leurs coûts, il restera toujours une place pour des tabacs de qualité supérieure.

Les petits marchés (sud-ouest, cigares, snuss...) ont leur part de consommateurs « militants », via le bouche à oreille et peuvent tirer leur épingle du jeu à court et moyen terme, malgré l'impossibilité de communiquer au consommateur.

Le seul bémol en termes de marché est constitué par les Virginie conventionnels de moyenne gamme, achetés par les grands manufacturiers et qui souffrent d'une concurrence exacerbée des grands pays exportateurs (Inde, Pakistan, Afrique...) avec des coûts de production très inférieurs. La



part de ces tabacs est donc appelée à se réduire dans les prochaines années, au profit de tabacs destinés à des produits à forte valeur ajoutée, ce qui implique des efforts techniques et économiques de la part des producteurs concernés et un encadrement accru de la filière, accompagné de certains investissements (fours à échangeurs..).

Sur ce type de tabac, quasi exclusivement, on pourrait voir une part prépondérante des tabacs importés, avec leur atout prix, un tabac indien se vendant à 1/3 du prix d'un tabac français.

Sur tous les autres marchés on devrait voir, a contrario, une percée des tabacs français, aux qualités intrinsèques et de production très compétitives, mais ce, à condition que la production puisse être encouragée...

Les priorités de la filière :

Elles sont d'occuper ces créneaux de marché sur lesquels notre positionnement est bien meilleur que celui de nos homologues européens et mondiaux.

Cela passe par un redéploiement de la production pour répondre à ces critères. A ce stade, 25% de la production doit voir son niveau qualitatif rehaussé à ces fins, en intensifiant l'encadrement des producteurs, aidant à des investissements en matériel (séchage notamment) et travaillant la sélection variétale.

En parallèle, il est important d'enrayer l'érosion naturelle de la production en développant les ateliers existants et en accueillant de nouveaux producteurs, afin de préserver un potentiel de production suffisant en volume pour alimenter ces segments de marché porteurs.

Autres utilisations et sous-produits :

La réflexion sur d'autres utilisations du tabac que la fourniture de produits à fumer a fait l'objet d'une longue réflexion par la filière mais si les opportunités techniques sont réelles : insecticides, colorants végétaux, extraction de protéines pour l'alimentation animale, voire humaine, ou destinées à la recherche scientifique à fins thérapeutiques (coopération avec l'institut Pasteur pour l'extraction de leucines anti-cancéreuses), la rentabilité économique n'est pas au rendez-vous, les quantités nécessaires à ces usages étant dérisoires et l'obtention de ces substances pouvant se faire à partir de tabacs menés comme des fourrages ou en serres donc sans valorisation du savoir-faire des agriculteurs.

Le marché du « vapotage » est également exploré. Basé sur des « jus de nicotine » quasi tous importés de Chine, il voit aujourd'hui l'apparition de quelques opérateurs européens (une unité de production en Gironde avec qui nous travaillons) mais les volumes sont là encore peu représentatifs et ce marché en perte de vitesse, après un départ prometteur.

La valorisation des sous-produits (côtes et tiges des feuilles) est également favorisée par l'optimisation du « process » de transformation de la très performante usine de Sarlat mais cette valorisation est assez basse et ne constitue au mieux qu'un appoint de revenu.



Segmentation du marché et critères de différenciation de la production française :

À défaut d'obtenir une Appellation d'Origine Contrôlée, délicate à obtenir pour un produit comme le tabac sur lequel on ne peut pas communiquer, la filière réfléchit à une certification privée d'attestation d'origine. En effet, la réputation des tabacs français est telle sur le marché de la shisha au Moyen Orient que de nombreux petits opérateurs n'hésitent pas à vanter le contenu de tabacs français – qu'ils n'ont pas acheté ! - dans leurs produits.

Le préjudice est double avec une perte de débouchés et, surtout, la déception d'une part des utilisateurs face à la qualité de ces tabacs, nuisant à notre réputation. Il est donc urgent de procéder à cette certification pour pérenniser l'image porteuse des Virginie Français sur ce marché de la Shisha.



Prise en compte des attentes sociétales, sanitaires et environnementales

Montée en gamme qualitative :

Pour répondre aux objectifs de marché affichés avec 80% des tabacs Virginie sur les niches de marché à forte valeur ajoutée et l'ensemble de la production de Burley écoulée sur le marché « noble » des tabacs de goût, les démarches sont les suivantes :

- Intensifier la sélection variétale selon des critères d'amélioration qualitative au niveau composition chimique mais aussi de productivité et résistance aux maladies et ravageurs. Les compétences internes ont été renforcées à « Bergerac Seed and Breeding », désormais outil de la filière mais des synergies sont possibles avec d'autres organismes privés ou publics, en utilisant notamment des technologies innovantes permettant d'accélérer le développement et la fixation de nouvelles variétés ou en travaillant en parallèle dans l'hémisphère sud. Dans le même temps, la vente de graines sur des marchés tiers est un moyen utilisé afin de renforcer les moyens financiers de cette structure, tout comme sa contribution à des programmes et appels à projet FranceAgriMer.
- Améliorer l'accompagnement technique des producteurs.
- Mettre à la disposition des techniciens de coopératives de nouveaux outils (référentiels technico économiques...) pour améliorer leur encadrement et soutien aux producteurs et les aider à atteindre les objectifs qualitatifs fixés. Ces outils doivent également permettre une meilleure synergie des services techniques au sein des différentes coopératives de la filière, avec le soutien du réseau d'expérimentation ARVALIS.
- Réaliser des investissements au niveau des exploitations pour améliorer le séchage en Virginie comme en Burley, en répondant au mieux aux cahiers des charges des acheteurs (fours avec échangeurs pour diminuer les taux de nitrosamines...) Près d'un millier de fours devraient être ainsi équipés pour environ 3 000€ par unité.

Les signes officiels d'origine, notamment pour le marché à shisha ont été présentés au chapitre précédent.

Transition écologique et énergétique :

La réduction de l'utilisation des intrants est au cœur de toutes les démarches, que ce soit pour répondre aux contraintes de certains marchés (Bio, PPID) ou aux attentes sociétales particulièrement fortes avec un produit fini tel que le tabac.

En matière d'intrants, fertilisants comme produits phytosanitaires, le développement de ces marchés alternatifs à forte valeur ajoutée, a permis des avancées techniques profitables à l'ensemble de la



production, y compris traditionnelle (désherbage mécanique, inhibition des bourgeons...), et contre certaines maladies.

Les efforts doivent néanmoins être renforcés, notamment dans les zones à forte densité de culture, avec possibilités de rotation limitées (sclerotinia...) ou vis à vis de fléaux en plein développement, comme l'orobanche devant laquelle nous sommes démunis, hormis l'utilisation de produits traditionnels souvent discutés (ex : hydrazide maléique).

Dans ce domaine également, l'attente vis-à-vis de la sélection variétale est forte et si, d'ores et déjà des avancées importantes ont été obtenues, d'autres devraient l'être dans les cinq ans à venir, avec l'accélération des durées d'obtention et fixation des variétés.

L'aspect le plus important de progression en matière de transition écologique est constitué par l'abandon progressif des énergies fossiles au profit de la biomasse (pellets, rafles de maïs...) Si la prise de conscience est ancienne, un des obstacles majeurs a été constitué par la taille réduite des exploitations et leur manque de moyens financiers pour de tels équipements.

La plupart des matériels existants sont appropriés pour des unités de séchage de taille bien supérieure à celle des exploitations traditionnelles tabacoles en France. La filière a cherché des références assez rares à l'étranger (Grèce, Croatie...), le développement de ces chantiers s'étant plutôt réalisé sur des unités collectives et parfois individuelles bien plus larges. Les besoins en la matière concerneraient près de 200 exploitations avec des surfaces moyennes des 10 à 35ha.

Plus généralement, il est regrettable que les difficultés du bio sur le marché US aient entraîné un ralentissement de la prise de conscience et, surtout, empêché l'arrivée de nouveaux agriculteurs issus des filières bio.



Structuration de l'amont et relations contractuelles

Contractualisation :

Notre fonctionnement en filière production/première transformation se rapproche tout à fait de celui d'une interprofession. Entre les producteurs et leur structure, c'est la règle de l'apport total qui prévaut, la coopérative s'engageant contractuellement à acheter l'ensemble de la récolte de son adhérent sous réserve que les tabacs répondent aux critères minimaux de qualité et présentation définis contractuellement.

La sécurité est donc totale pour le planteur en termes de débouchés et de valorisation, les prix étant également définis en début de récolte, versés sous forme d'avances au cours de la saison pour faire face aux frais de culture et un complément pouvant être versé en fonction des résultats commerciaux de l'année de France Tabac.

En effet, même si France Tabac n'a jamais connu de stocks à l'issue d'une récolte, elle ne bénéficie pas de contrats pluri annuels avec les manufacturiers ou autres acheteurs.

C'est la prochaine étape à laquelle l'interprofession européenne devrait contribuer : une négociation sur des contrats a minima de trois ans avec l'industrie manufacturière pour assurer une bonne visibilité à l'ensemble des intervenants.

Les négociations sont bien avancées avec certains des plus gros manufacturiers mais un des obstacles vient parfois de l'amont, avec souvent, la difficulté de s'engager sur des volumes que nous risquons de ne pas être en mesure d'honorer, faute de marchandise suffisante à écouler. Les planteurs étant néanmoins très demandeurs afin d'avoir une visibilité sur les orientations de leur exploitation, visibilité qui manque souvent sur d'autres productions, le processus se met lentement en place et une échéance de deux à trois ans pour concrétiser cette avancée semble plausible au vu de la réceptivité des principaux acheteurs.

La démarche est moins évidente sur certaines niches mais la diversité et le nombre des clients constituent une garantie non négligeable dans ce domaine.

Objectif : Mise en place à un horizon deux ans de contrats pluriannuels entre France Tabac et les principaux opérateurs sur le marché de la cigarette. Cela doit s'assortir d'un engagement des producteurs sur la même période pour assurer un approvisionnement suffisant du marché.

Structuration de l'amont :

Les principales évolutions à venir concernent de nouvelles fusions de coopératives dont certaines ont désormais du mal à atteindre la taille critique au vu des baisses de production connues, ces dernières années. Paradoxalement, la filière se trouve aujourd'hui sur-structurée par rapport à son potentiel,



que ce soit à travers les coopératives et leur service technique ou les entités d'expérimentation et recherche variétale, voire l'usine de transformation et le système interne d'assurance des récoltes.

Pour que les coûts restent supportables pour les agriculteurs, le processus de fusion enclenché doit se poursuivre et s'intensifier, tout en veillant à conserver un maillage suffisant du terrain. Optimiser le fonctionnement des services techniques et administratifs, centraliser les données technico-économiques est devenu, aujourd'hui, une nécessité pour conserver une compétitivité suffisante et une crédibilité par rapport à nos acheteurs, très demandeurs en termes de responsabilité sociale, vu la sensibilité sur le produit fini.

Objectif à terme (horizon deux ans) : regrouper l'ensemble des 800 producteurs français sur deux structures régionales (Coopérative/Caisse d'Assurance/Fédération Syndicale) : une Nord et une Sud de la France.



Gouvernance et fonctionnement de la filière

L'objectif reste de concentrer l'ensemble des producteurs français au sein de notre filière à fonctionnement interprofessionnel. Il devrait pouvoir être atteint sachant que la concentration de l'offre est indispensable au vu d'une part, de la faiblesse des volumes produits et, de l'autre, de la concentration de la structure aval avec les grandes manufactures multinationales et de gros faiseurs, notamment sur le marché de la shisha.

Commercialement, la valorisation de l'origine « France », excellente, voire galvaudée, certains tabacs de pays tiers étant vendus sous l'étiquette « tabac français » est indispensable, qui plus est face aux faibles volumes produits. La seule exception concerne certains produits de niche typés terroir pour lesquels l'implantation locale est déterminante.

Les échanges au sein de l'interprofession, sont très étroits avec des Conseils d'administration de France Tabac à une échelle d'environ, un tous les deux mois. Au sein du Conseil d'administration, l'ensemble des 5 sites régionaux sont représentés avec un différentiel lié à la taille.

La gouvernance de l'usine est en cours de modification avec la mise en place d'une SAS, afin de contourner les contraintes de la coopération en matière de limitation d'origine via des associés non coopérateurs. La SAS devrait avoir un directoire mêlant administrateurs des coops et opérationnels administratifs, via les directeurs de coops.

La relation avec les associations de consommateurs est très délicate du fait de l'approche souvent totalement idéologique d'interlocuteurs n'ayant que le nom d'associations de consommateurs mais étant ouvertement anti-tabac. Le refus total du produit fait que toutes les avancées sanitaires ou environnementales sont réfutées par principe, car pouvant dériver sur une banalisation d'une consommation jugée, à juste titre, moins nocive ; Les déboires du marché du tabac bio l'attestent, cette approche étant souvent partagée par les organismes publics régissant la santé.

À ce titre, il sera intéressant de suivre le développement des produits sans fumée, susceptibles d'éliminer toutes les pathologies respiratoires, mais déjà décriés par les associations anti-tabac (comité national contre le tabagisme ; Droits des non-fumeurs ; Alliance contre le tabac...). La filière s'engage néanmoins à susciter des échanges sur ces différents thèmes afin de dépasser les querelles idéologiques et de s'appuyer sur une argumentation rationnelle.





Suivi et mise en œuvre du Plan filière de la tabaculture française Horizon 2021

Indicateurs chiffrés :

- Une production française de 7 000 tonnes, entièrement contractualisée, avec 80% de la production Virginie et 100% de la production de Burley sur des marchés à forte valeur ajoutée
- 9 000 tonnes de tabac français et européen transformés à l'usine de Sarlat passée sous statut SAS et équipée pour la fourniture de mélanges prêts à l'emploi pour les industriels.
- Un potentiel de 6 000 emplois.
- Une percée sur le marché du tabac sans fumée et, plus généralement, des produits correspondant aux attentes sociétales.
- 80% de l'énergie de séchage en biomasse ou avec fours à échangeurs.
- Un seuil d'intrants et produits phytosanitaires correspondant à la norme actuelle PPID (Production Intégrée et Durable faible en résidus) du marché.
- Des structures optimisées via la poursuite des fusions avec deux sites régionaux à terme et une réorganisation de l'encadrement technique.

Calendrier :

Ces différentes mesures détaillées dans le dossier s'échelonnent de 2018 à 2021.

Suivi interne :

Une structure de type directoire de TABAC DE FRANCE, comprenant le bureau de FRANCE TABAC (professionnels), les directeurs, un représentant de la recherche et du service technique se réunit, une fois tous les 6 mois, pour un point de situation et l'actualisation des objectifs.

Restitutions auprès de l'État :

Un point annuel écrit est présenté au Ministère de l'Agriculture et au Comité Tabac de FranceAgriMer.



Document réalisé avec l'appui de :

- ***Les services de la Fédération Nationale des Producteurs de France (FNPT)***
- ***Les Services Techniques et les Directeurs des 5 coopératives régionales de France Tabac***
- ***L'Equipe de « Bergerac Seed and Breeding »***
- ***Le Comité technique tabac d'Arvalis***
- ***L'Equipe commerciale de l'usine France Tabac de Sarlat***

Et approuvé par :

- ***Le Conseil d'Administration de la FNPT***
- ***Le Conseil d'Administration de France Tabac USCA***
- ***Le Conseil d'Administration de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole des Producteurs de Tabac (CRMAPT)***



17-19 rue Ballu, 75009 PARIS - France